



## Commune de Franois

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Etaient présents :**

Mesdames GILLET Françoise, SIMON BOUVRET Geneviève, PRALON Marine (à partir du point 3), SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte.  
Messieurs, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, DUMORTIER Florent, PONS François, LAPOUGE Damien.

### **Absents excusés :**

Monsieur BOURGEOIS Émile donne pouvoir à Monsieur HENRIOT Francis  
Monsieur LORY Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur MOUTON Patrice  
Madame DELESSARD Martine donne pouvoir à Madame GILLET Françoise  
Madame DUBOIS Cécile donne pouvoir à Monsieur COUDRY Sébastien.

Monsieur HOUSSIN Thomas  
Madame BORRINI Catherine

### **Nombre de conseillers :**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12 jusqu'au point 2 – 13 à partir du point 3  
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 4  
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 16 jusqu'au point 2 – 17 à partir du point 3  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Patrice MOUTON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Date de convocation : 9 juillet 2025**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Aménagement de l'aire de jeux du complexe sportif
- 3) Rénovation du sol du gymnase
- 4) Désimperméabilisation des cours écoles
- 5) Création d'un parcours patrimoine
- 6) Remplacement du véhicule Trafic Renault
- 7) Convention de mise à disposition de la salle des associations

Divers :

. Questions diverses



La séance ouverte,

En l'absence de monsieur le Maire la présidence du conseil municipal est assurée par monsieur Jean-Louis BAULIEU, 1<sup>er</sup> adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Patrice MOUTON est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 13 juin 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

*Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,*

## **1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL**

### **Délibération du Conseil Municipal 2025/046**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- FOUSSIER – Outillage à main : 283,64 € T.T.C
- ECR ENVIRONNEMENT – Etude hydrologique agrandissement cimetière : 3 540,00 € T.T.C
- ODMP WILALEX – Matériel pédagogique – école maternelle : 791,00 € T.T.C
- DEMETERRE – Pièces de rechange pour tondeuse débroussailleuse : 169,78 € T.T.C
- NATURALIS – Capuchons de protection : 41,22 € T.T.C
- L'IMPRIMEUR SIMON – Impression bulletin municipal juin 2025 : 2 436,00 € T.T.C
- NICOLAS TRAITEUR – Cocktail remise des médailles : 136,52 € T.T.C
- MBFC – Transport bus – sortie 19 juin école maternelle : 100,00 € T.T.C
- MBFC – Transport bus – sortie 26 juin école maternelle : 100,00 € T.T.C
- HYPERBOISSONS – Boisson fête du village : 2 202,50 € T.T.C
- ILEO – Elagage et abattage – Parcours accrobranche : 4 320,00 € T.T.C
- REFPAC – Devis audit taxe sur la publicité extérieure : 1 380,00 € T.T.C

*Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.*

## 2 / AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : Françoise GILLET

### Délibération du Conseil Municipal 2025/047

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le projet communal d'agrandissement et de rénovation de l'aire de jeux situé au complexe sportif.

La commune souhaite remplacer certains jeux devenus obsolètes et ajouter d'autres jeux pour agrandir l'aire de jeux dans le but de favoriser la convivialité du complexe sportif.

Dans le cadre de ce projet, les entreprises AJ3M et KOMPAN ont été consultées et ont transmis des devis :

- AJ3M : devis de 41 595,50€ HT soit 49 914,60€ TTC
- KOMPAN: devis de 39 773,30€ HT soit 47 727,96€ TTC

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce projet et de retenir l'offre de la société KOMPAN, mieux-disante.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose également la possibilité de déposer des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales du Doubs, du Département du Doubs et du Grand Besançon Métropole afin de financer une partie de cet aménagement.

Il propose alors de solliciter ces structures sur la base du devis de la société KOMPAN et de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.

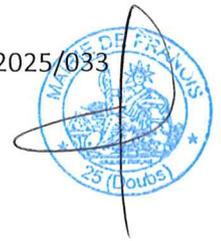
Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

✓ CAF	:	4 000,00 € H.T.
✓ P@C 25	:	10 955,64€ H.T.
✓ GBM (Plan climat)	:	16 863,00€ H.T.
✓ Autofinancement	:	7 954,66 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 39 773,30€ H.T.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés :*

- *donne son accord au projet de réaménagement de l'aire de jeux,*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération,*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures,*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de la société KOMPAN après validation des dossiers de demande de subvention.*



### **3 / RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE**

**Rapporteur : Patrice MOUTON**

#### **Délibération du Conseil Municipal 2025/048**

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives, la commune de FRANCOIS a décidé d'engager un programme de travaux de rénovation du sol du gymnase.

L'objectif de ces travaux est la rénovation du sol du gymnase comprenant :

- Enlèvement du revêtement existant
- Pose d'un Taraflex Sporisol : trame isolante compacte de 1.5mm d'épaisseur environ
- Pose d'un TARAFLEX® EVOLUTION BI COLORATION + 6M HAND d'une épaisseur de 7.5 mm

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 86 476,00€ HT soit 103 771,20€ TTC

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Préfecture du Doubs dans le cadre de la DETR, des fédérations de handball et de badminton et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de financer une partie des travaux.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

- |                   |   |                  |
|-------------------|---|------------------|
| ✓ DETR            | : | 17 295,00 € H.T. |
| ✓ Autofinancement | : | 69 181,00 € H.T. |

Soit un montant total de travaux de 86 476,00 € H.T.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce projet, et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions sur la base coût prévisionnel des travaux, de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,*

- *donne son accord au projet de rénovation du sol du gymnase*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*

### **3-1 / RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Rapporteur : Patrice MOUTON**

#### **Délibération du Conseil Municipal 2025/048-1**

Dans le cadre des travaux de rénovation du sol du gymnase, une consultation d'entreprises a été réalisée et deux offres ont été proposées :

- Devis de la société CAFRACO - Montant HT : 121 187.90 € - Montant TTC :145 425.48 €
- Devis de l'Agence Rhône Alpes - Montant HT 86 476 € - Montant TTC :103 771.20 €

Il est proposé de retenir l'offre de l'Agence Rhône Alpes mieux disante, pour un montant de 86 476 €HT soit 103 771,20 €TTC.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,*

- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de la société AGENCE RHONE ALPES – ST GROUPE après validation des dossiers de demande de subvention.*

#### **4 / DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES**

**Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU**

##### **Délibération du Conseil Municipal 2025/049**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe qu'il convient de délibérer sur le projet de désimpermeabilisation des cours des écoles maternelle et primaire.

L'objectif est de réduire les îlots de chaleur pour le bien être des élèves et de leurs professeurs.

Les travaux comprennent :

- Cours école primaire :
  - . la dépose de l'enrobé existant de la cour du bas et la réalisation d'un enduit drainant,
  - . la dépose du revêtement d'une partie de la cour du haut et la réalisation d'un enduit drainant pour l'aménagement d'un espace sécurisé des parents et des élèves à la sortie de l'école.
- Cour école maternelle : la dépose d'une partie de l'enrobé existant, la purge du déblai et l'apport de terre végétale pour la plantation d'arbustes et d'un arbre tige.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 39 371,63€ HT soit 47 245,95€ TTC

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose également la possibilité de déposer des demandes de subvention auprès du Département du Doubs et du Grand Besançon Métropole et de la DETR afin de financer une partie de cet aménagement.

Il propose alors de solliciter ces structures sur la base du montant prévisionnel des travaux soit 41 751,63€ HT et de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.



Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

- ✓ GBM (Plan climat) : 21 877,00 € H.T.
- ✓ DETR : 8 350,00 € H.T.
- ✓ P@C 25 : 3 089,00€ H.T.
- ✓ Autofinancement : 8 350,72 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 41 751,63€ H.T.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,*

- *donne son accord au projet de réimperméabilisation des cours d'école,*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*

#### **4-1 / DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU**

##### **Délibération du Conseil Municipal 2025/049-1**

Dans le cadre des travaux de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et primaire,

l'étude a été confiée au cabinet ABCD pour un montant de 2 380,00€ HT soit 2 856,00€ TTC.

Dans le cadre de ce projet, l'entreprise TP BONNEFOY a été consultée et a transmis un devis

d'un montant de 39 371.63€ HT soit 47 245,95€ TTC

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce projet et de retenir l'offre de la société TP BONNEFOY.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,*

- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de la société TP BONNEFOY après validation des dossiers de demande de subvention.*

#### **5 / CREATION D'UN PARCOURS PATRIMOINE**

**Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU**

##### **Délibération du Conseil Municipal 2025/050**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que par délibération n° 2025/024 du 7 avril 2025, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux 2025. Il informe le Conseil

Municipal qu'il convient de délibérer sur la création d'un parcours patrimoine sur la commune de Franois.

L'objectif est de valoriser le patrimoine communal avec la réalisation d'un parcours de 6,5 km à travers le village et découvrir 16 éléments patrimoniaux sélectionnés et ainsi faire découvrir l'histoire de la commune avec la pose de 16 panneaux.

Cette opération est réalisée avec l'Agence d'urbanisme de Besançon qui produira un flyer de communication et l'association locale Histoire et Patrimoine qui prépare les textes pour les panneaux.

La commune a reçu 2 devis :

- devis de l'entreprise JBR du 05 mars 2024
- devis de l'entreprise TOPSIGN du 24 juin 2025

Après mise au point des offres, la proposition TOPSIGN est la mieux-disante pour un montant de 24 840€ HT.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider le projet de création d'un parcours patrimoine et de retenir l'offre TOPSIGN mieux-disante pour un montant de 24 840,00 € H.T.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention, des membres présents et représentés, décide :*

- *d'adopter le projet de création d'un parcours patrimoine,*
- *de retenir l'offre de l'entreprise TOPSIGN mieux-disante pour un montant de 24 840,00€ HT*
- *et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.*

## **6 / REMPLACEMENT DU VEHICULE RENAULT TRAFIC**

**Rapporteur : Francis HENRIOT**

### **Délibération du Conseil Municipal 2025/051**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil de la nécessité de remplacer le véhicule Renault Trafic acquis en 2009 et dont le kilométrage atteint un peu plus de 200 000 km. Son passage au contrôle technique entraînerait des réparations trop onéreuses par rapport à l'état du véhicule.

Le remplacement du véhicule, inscrit au budget pour un montant de 25000€, a été approuvé par délibération 2025/024 du 7 avril 2025 lors de l'approbation du programme d'investissement.

Une étude réalisée par les services techniques pour le remplacement du camion a été menée auprès de fournisseurs de véhicules d'occasion.

Il est proposé de retenir l'offre du Garage FUSIS à Franois qui est la mieux-disante. Il s'agit d'un Renault Master de 2021, avec 65 000 km, pour un montant de 20 500€ déduction faite de la reprise de l'ancien véhicule.



*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention, des membres présents et représentés, décide :*

- *Valide la proposition du garage Fusis de Francois pour un montant de 21 500,00 € T.T.C.*
- *Autorise la reprise du Trafic Renault pour un montant de 1000€*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

## **7 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Françoise GILLET**

### **Délibération du Conseil Municipal 2025/052**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que la salle des associations est mise à disposition des associations communales à titre gracieux, afin de permettre à leurs membres de se réunir et de pratiquer leurs activités hebdomadaires.

Il a semblé nécessaire de conclure une convention, dont le modèle est annexé à la présente délibération, avec chaque association amenée à occuper la salle, afin de déterminer les obligations respectives de la Commune et de l'association.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention, des membres présents et représentés, décide :*

- *d'approuver la convention cadre de mise à disposition de la salle des associations, annexée à la présente délibération ;*
- *d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec chaque association concernée.*

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

- **Voirie** : Tout ce qui a été prévu lors de la dernière réunion est réalisé.  
Projet piste cyclable en discussion (à revoir en fonction des finances des collectivités). Ce projet sera détaillé dans un prochain rapport.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est proposé de revoir la convention relative au Parcours accrobranche. Concernant la prise en charge des frais d'élagage, des propositions de rédaction seront réalisées par M. DUMORTIER.  
Une entrevue avec l'exploitant devra permettre de discuter de ce point et de sa réintégration dans la convention.
- Trésorerie au 15 juillet 2025 : 540 676 €
- Remerciement de la famille Maurivard suite au décès de Charles MAURIVARD

Liste des délibérations du 15 juillet 2025

- N°2025/046 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.
- N°2025/047 : Aménagement de l'aire de jeux du complexe sportif
- N°2025/048 : Rénovation du sol du gymnase
- N°2025/049 : Désimperméabilisation des cours écoles
- N°2025/050 : Création d'un parcours patrimoine
- N°2025/051 : Remplacement du véhicule Trafic Renault
- N°2025/052 : Convention de mise à disposition de la salle des associations

Le Maire,

Le secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Patrice MOUTON



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mouton', written over a horizontal line.